



CASQUE À VÉLO ?



Papa ne peut être ni attentif à son enfant, ni attentif à son environnement.

Malgré un équipement adapté (siège et casque obligatoire jusqu'à 12 ans), il met son enfant en danger en portant un casque audio.



SECURITE
ROUTIERE
CIVIL
SECURITE

PRÉFET
DU RHÔNE
Département
Rhône



Pour une question d'exemplarité, le bon casque ici, c'est celui de protection ! 
On n'hésite pas non plus à mettre un gilet rétroréfléchissant  pour être vu.